

Présentation

Principaux dispositifs régionaux d'aide aux entreprises

Janvier 2024



Sommaire

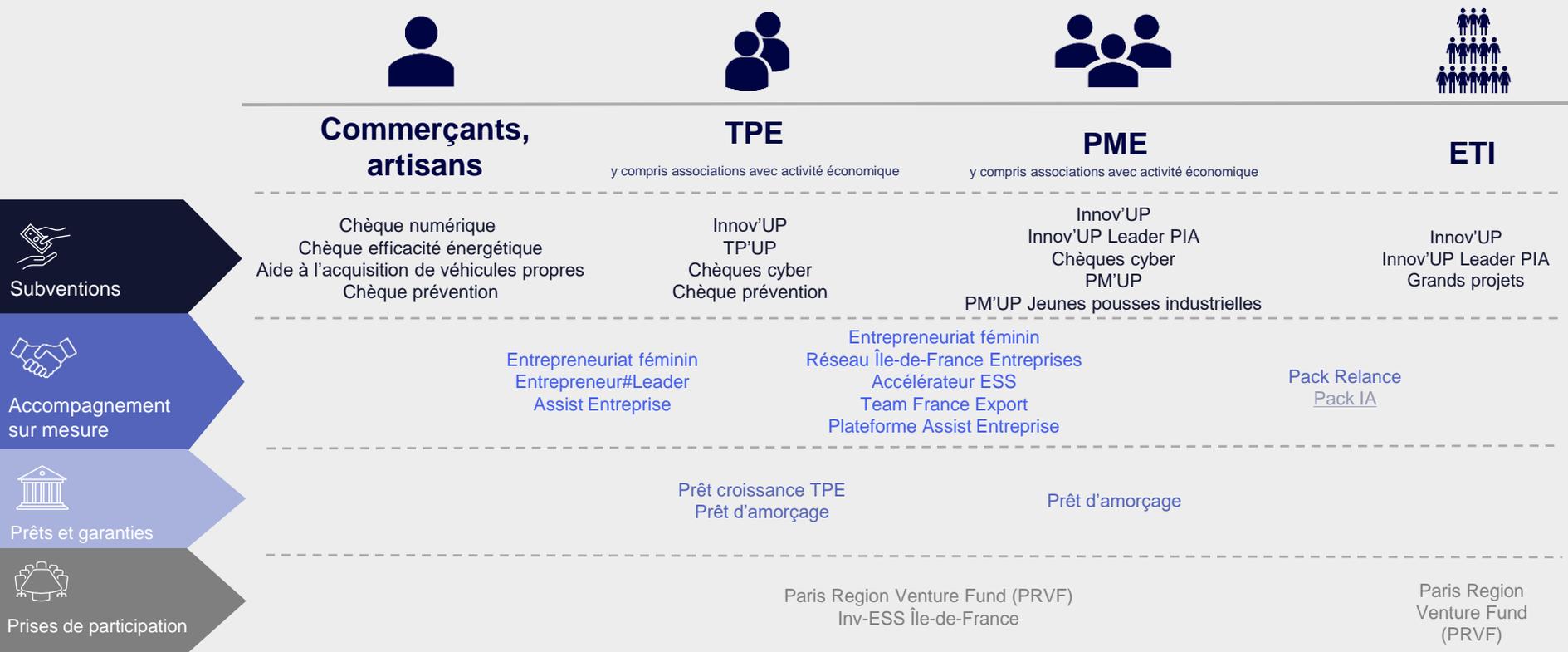
Des solutions adaptées à la taille et aux enjeux de votre entreprise :

- 1. Innovation**
- 2. Développement**
- 3. Industrie**
- 4. S'engager dans une dynamique de réseau**



La Région Île-de-France au service des entreprises :

Un large panel de solutions adaptées à la taille et aux enjeux de votre entreprise



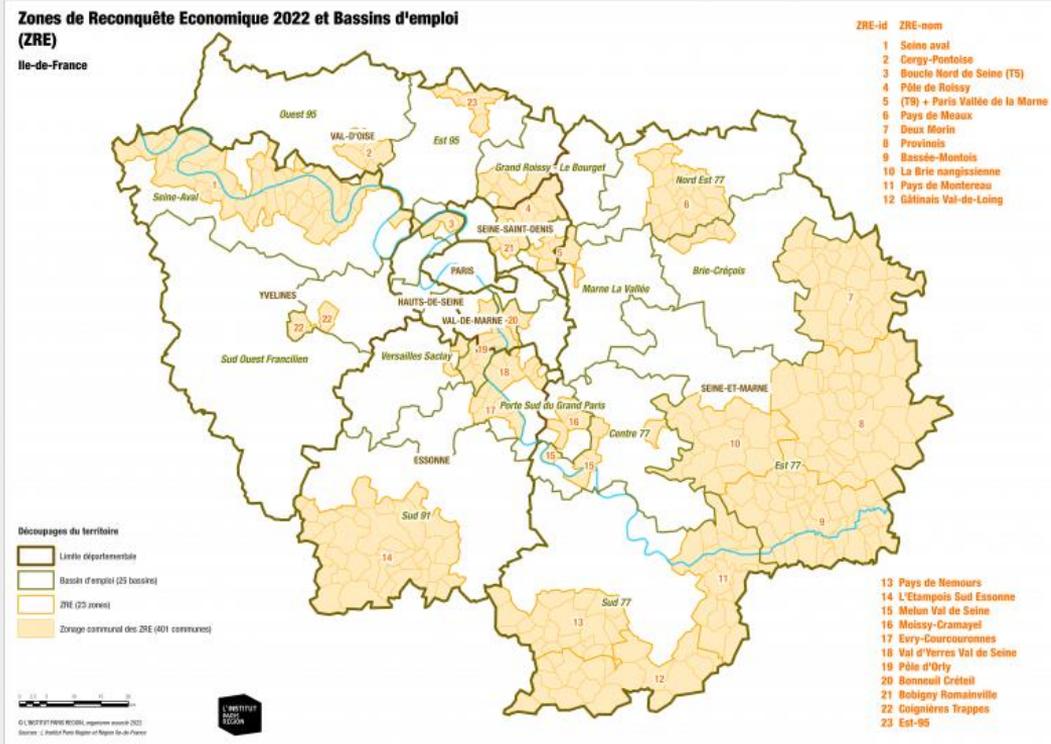
Zones de Reconquête Economique (ZRE) :

des moyens renforcés pour 23 zones fragilisées par la crise sanitaire

La Région Île-de-France est à pied d'œuvre pour **renforcer la lutte contre les inégalités et dynamiser ces territoires plus durement touchés par la crise économique** provoquée par la pandémie de Covid-19.

La Région et ses partenaires concentrent leurs moyens pour :

- ▶ Offrir aux habitants les mêmes opportunités d'emploi qu'ailleurs en Île-de-France,
- ▶ Encourager les entreprises qui y sont implantées à investir et à recruter sur place,
- ▶ Attirer de nouvelles entreprises.



1

Les aides dédiées à l'innovation

Innov'up :

pour soutenir les projets d'innovation à tous les stades de maturité du projet

Pour **accompagner les projets en lien avec les priorités d'intervention régionale** : transition écologique, bien vieillir, innovation sociale ou innovation sur les filières stratégiques régionales (numérique, énergies décarbonées, aéronautique, santé, cosmétique, agro-alimentaire, deeptechs...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention de 30 000 € à 500 000 € et AR jusqu'à 3M €
- Un taux d'intervention jusqu'à 70%

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE, PME et ETI, y compris associations ayant une activité économique

En partenariat avec **bpi**france



Innov'up Leader PIA :

pour accélérer l'émergence de futurs leaders sur leur marché

Pour soutenir les entreprises et générer des emplois **dans des filières stratégiques** (énergies d'avenir, mobilité durable, quantique et intelligence artificielle, industrie du futur, santé).

Pour accélérer **l'émergence de futurs leaders** sur leur marché, pouvant prétendre à une envergure nationale voire internationale et porteurs de **projet d'innovation de rupture**.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Soutien public jusqu'à 500 000 € par projet
- Cas général : 2/3 de l'aide attribuée en subvention, 1/3 en AR

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et ETI

En partenariat avec **bpi**france



Clôture de la prochaine relève le 05/04/2024 !



Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires : pour expérimenter des solutions en conditions réelles

Pour expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes répondant aux priorités identifiées par la Région dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Impact 2028.

Les solutions doivent être **expérimentées avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition du territoire** (communes, EPCI, syndicats...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à **1M€ de soutien**, dont 500 000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention jusqu'à 45%

Qui peut en bénéficier ?

- TPE, PME et ETI, y compris les associations ayant une activité économique
- Collectivités territoriales, groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

En partenariat avec



Priorités Région :



Eco-
construction



Déchets &
ressources



Energie



Nature &
biodiversité



Adaptation
& résilience



Mobilité &
logistique

2

Les aides au développement d'entreprise

3. Les aides au développement d'entreprise :

3.a - les subventions



TP'UP et PM'UP Souveraineté Transition écologique & énergétique : pour soutenir les projets de croissance et transformation

Pour des projets de transformation écologique, production sur le territoire régional de produits / services stratégiques, sauvegarde d'activités ou savoir-faire menacés ou projets à fort potentiel de création d'emplois. **Les projets doivent présenter un axe de développement dédié à la transition écologique et énergétique.**

TP'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 55 000 €**
(et **82 500 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

[Plus d'informations ici!](#)

PM'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 250 000 €**
(et **375 000 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

[Plus d'informations ici!](#)

3. Les aides au développement d'entreprise :

3.b - les garanties & prêts bancaires



Prêt d'amorçage et prêt croissance TPE :

pour aider les petites entreprises à renforcer leur structure financière

Prêt d'amorçage

Pour aider les petites entreprises innovantes à créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Prêt entre 50 000 € et 300 000 €** sans aucune garantie ou caution personnelle du dirigeant

Qui peut en bénéficier ?

Petites entreprises de moins de 5 ans en phase d'amorçage ayant déjà bénéficié d'une aide publique à l'innovation.

[Plus d'informations ici!](#)

Prêt croissance TPE

Pour financer des investissements matériels et immatériels, l'augmentation du BFR des TPE et PME.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Prêt de 10 000 € à 50 000 €** sur 5 ans avec un taux préférentiel sans sûreté réelle, ni garantie personnelle

Qui peut en bénéficier ?

Entreprises de plus de 3 ans ayant entre 3 et 50 salariés.

[Plus d'informations ici!](#)

Le Fonds Régional de Garantie : la Région, en partenariat avec Bpifrance, soutient les entreprises en leur permettant d'avoir accès à une **garantie renforcée (jusqu'à 80%)** sur le financement de leurs projets de création, développement, transmission ou de croissance.

Prêt transition écologique :

pour accompagner les entreprises dans leurs investissements liés à la transition écologique

NOUVEAU

Prêt transition écologique

Pour financer les projets d'investissement favorisant la transition écologique de l'activité des entreprises, notamment la réduction de la consommation énergétique et/ou des impacts environnementaux.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Prêt entre 10 000 € et 500 000 €** sans aucune garantie ou caution personnelle du dirigeant, avec un taux fixe préférentiel

Qui peut en bénéficier ?

TPE-PME de plus de 3 ans.

[Plus d'informations ici!](#)

Les projets d'investissement visant notamment à :

- **Optimiser les procédés**, ou améliorer la performance (eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement
- **Favoriser la mobilité « zéro carbone »** pour les salariés, les marchandises et les produits
- **Innover** pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire, etc.
- **Favoriser un mix énergétique plus vertueux** en intégrant davantage d'énergies renouvelables

L'octroi du prêt devra être **précédé de la réalisation d'un diagnostic énergétique ou environnemental** référencé par la Région et par Bpifrance

3. Les aides au développement d'entreprise :

3.c - les interventions en fonds propres



Deux nouveaux fonds d'investissement en 2024 : pour accélérer la réindustrialisation décarbonée de l'Île-de-France

NOUVEAU

Fonds Île-de-France réindustrialisation

Pour soutenir la pré-industrialisation de start-up dans les technologiques innovantes telles que les mobilités, le quantique ou encore la green tech.

Quelle est la nature de l'aide ?

- L'apport en capital se situera **entre 500 k€ et 3 M€, en co-investissement**
- La participation du fonds doit rester minoritaire

Cible

- Technologies de rupture œuvrant au déploiement d'une industrie durable et circulaire dans les 7 filières prioritaires de la Région, parmi lesquelles figurent les énergies vertes et décarbonées

Déploiement prévu courant 2024

Fonds Île-de-France décarbonation

Pour le développement de PME et d'ETI de filières indispensables à la décarbonation : mobilités propres, bâtiment, énergies renouvelables...

Quelle est la nature de l'aide ?

- L'apport en capital se situera **entre 3 à 10 M€**
- La participation du fonds doit rester minoritaire

Cible

- PME industrielles réalisant un pivot vers la décarbonation
- Champions de l'innovation pour la transition écologique et la décarbonation (mobilités propres, énergie décarbonée, construction durable, réseaux intelligents...)

Déploiement prévu courant 2024

3

Les aides dédiées à l'industrie

PM'UP Jeunes pousses industrielles :

pour soutenir les projets d'implantation de première usine

Ce dispositif soutient les **projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité** des processus de production : investissements matériels et immatériels (ligne de production), conseil industriel, recrutements de fonctions industrielles, innovation industrielles...

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 1 000 000 € par projet (et 1 200 000 € pour les projets localisés en ZRE)
- Taux de subvention jusqu'à 50%

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

**Clôture de l'appel à projets
le 24/03/2024 !**



La SEM Île-de-France Investissements et territoires :

l'outil patrimonial de la Région pour maintenir une industrie forte en Île-de-France

Créée en 2020, la SEM IdF Investissements & Territoires investit dans des actifs immobiliers atypiques, en complément du marché.

En lien avec les territoires, elle vise à **favoriser l'implantation d'entreprises en Île-de-France**, monter des tours de table d'investisseurs publics/privés et **accélérer la transition énergétique**.

Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- Investissements dans des actifs immobilier ou projets d'énergies renouvelables (apport en fonds propres, quasi-fonds propres)
- Rénovation (AMO, MOD, MOC, MOE)
- Conseil / accompagnement d'acteurs publics ou privés dans leurs projets immobiliers

Gouvernance :



4

Le Réseau Île-de-France Entreprises, pour s'engager dans une dynamique de réseau



Fédérer, Accompagner, Engager

Bénéficiez d'une aide de la Région et devenez membre du **Réseau Île-de-France Entreprises**

Depuis 2008, **plus de 3500 entreprises** actrices du dynamisme économique du territoire ont été sélectionnées par la Région Île-de-France.

La Région Île-de-France propose aux entreprises bénéficiaires d'une aide régionale de devenir membres du Réseau Île-de-France Entreprises, **un espace de rencontres, d'échanges, de partage de bonnes pratiques** entre lauréats.

Une question ?

Ecrivez à reseaudesentreprises@iledefrance.fr.

Vos contacts

aides.economiques@iledefrance.fr

Retrouvez toutes nos aides sur :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets>

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

